

SEANCE DU 07 OCTOBRE 2014

L'an deux mille quatorze, le mardi 7 octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François DUMARS, Maire.

Présents : Mrs Jean-Claude BAGUET, Robert MABILLOTTE, Loïc TAPISSIER, Patrick DELANDE, Frédéric LANGLOIS.
Mmes Sophie FOUCAULT, Isabelle POSTEL, Annick DUPONT, Pascaline HAMONIER, Sophie CHAUMEIL Charlotte LEON, Isabelle DESHAYES.

Excusés : Mr Philippe PICQUE (pouvoir à Robert MABILLOTTE)
Mr Jean-François GOMEZ

A la demande d'approbation du compte-rendu de la séance du 16 septembre 2014, Mme DESHAYES remarque que, si certains sont jugés allant à l'encontre des valeurs de la République, elle trouve quant à elle que ce compte-rendu est peu démocratique. Elle signale que le compte-rendu indique qu'elle « aurait souhaité que le problème d'entretien des biens personnels soit à l'ordre du jour ». Cette démarche n'était pas personnelle mais une demande du Conseil Municipal concernant les biens privés et communaux d'une manière générale. Cet ordre du jour avait été validé lors du précédent Conseil mais n'a pas été respecté. C'est pourquoi elle avait préparé des documents. Il n'est pas fait mention qu'elle était volontaire pour essayer de récupérer les sommes en non-valeur concernant les frais de scolarité. Elle s'est posée la question si cette disposition avait été remise en cause. Mr le Maire précise qu'il a répondu le matin même à son courriel.

Mme DESHAYES et Mr DELANDE s'étonnent que suite aux échanges liés à la distribution des bulletins d'adhésion de l'association Songeons Ensemble le compte-rendu soit si mince. Il n'a pas par exemple été relaté que le Comité des fêtes avait été noyauté de l'intérieur par l'association concernée. Mr DELANDE aurait aimé que soit mis en avant lors de ce débat le succès de la fête et la bonne ambiance qui a régné.

Mme POSTEL regrette que son questionnement soit à l'origine d'un débat si houleux. Elle a été choquée par les propos de Mme DESHAYES : « Ce n'est pas mon Maire, c'est le Maire. C'est votre Maire, c'est vous qui l'avez élu. » Elle a trouvé ce discours irrespectueux. Cela l'a amenée à revoir son jugement quant à Mme DESHAYES. Mme DESHAYES comprend ce point. Toutefois, elle explique qu'elle a eu le sentiment que le débat était tourné particulièrement contre elle puisque Mr BAGUET lui a demandé, à elle, de répondre. Elle s'étonne qu'il n'y ait pas eu d'interruption de séance du Conseil Municipal et que la parole ne soit pas laissée au Président de l'association Songeons Ensemble qui était présent dans la salle et qui aurait pu répondre aux questions.

Mr DELANDE et Mme DESHAYES précisent qu'ils ne signeront pas le registre des délibérations.

Compte tenu de toutes les critiques formulées à l'encontre du compte rendu établi par Mme LEON, secrétaire de la précédente séance, Mme LEON et Mr BAGUET déclarent à Mme DESHAYES que si elle n'est pas satisfaite : elle n'a qu'à faire le compte rendu. Mr le Maire demande si quelqu'un s'oppose à ce que Mme DESHAYES soit secrétaire de séance. Personne ne s'opposant, Mme DESHAYES est désignée secrétaire de séance.

TRAVAUX DE BORDURATION ET D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL ROUTE DEPARTEMENTALE N° 107 A RIFFIN : CHOIX DE L'ENTREPRISE SUITE A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Mr le Maire expose que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 26 septembre 2014. Sept entreprises ont répondu.

Les montants Hors Taxes relevés sont :

- SACER	40 869,00 €
- DEGAUCHY	64 765,00 €
- EUROVIA	65 249,40 €
- EIFFAGE	65 874,90 €
- LINEA BTP	71 754,50 €
- OISE HT	84 278,05 €
- RAMERY	90 235,76 €

Lors de l'analyse des offres, le maître d'œuvre EVIA a fait remarquer une erreur de calcul à l'entreprise SACER ; Il ressort que l'offre est de 51 794,00 € qui reste en deçà de ses concurrents. Le budget initial de l'opération était estimé à 70 000 €.

Les travaux pourraient débuter mi-novembre selon les disponibilités et la météorologie.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'attribution du marché de travaux de borduration et d'assainissement pluvial de Riffin à l'entreprise SACER - 125 rue du Fg St Jean à BEAUVAIS.

TRAVAUX DE CREATION D'UN PARKING A PROXIMITE DE LA SALLE COMMUNALE : CHOIX DE L'ENTREPRISE SUITE A LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Mr le Maire expose que la commission d'appel d'offres s'est également réunie le 26 septembre pour examiner les offres.

Six entreprises ont répondu :

- DEGAUCHY 22 954,00 € HT avec 1 170,00 € HT pour l'option 1 et 3 250.00 € HT pour l'option 2,
- EUROVIA 28 726,00 € HT avec 1 852,50 € HT pour l'option 1 et 2 938.00 € HT pour l'option 2,
- SACER 29 254,00 € HT avec 1 170,00 € HT pour l'option 1 et 2 600,00 € HT pour l'option 2,
- LINEA BT 29 665,00 € HT avec 6 500,00 € HT pour l'option 1 et 9 750,00 € HT pour l'option 2,
- RAMERY 37 833,36 € HT avec 1 677,00 € HT pour l'option 1 et 2 925,00 € HT pour l'option 2.

Il est précisé que la date de début des travaux ne peut être avancée tant que la notification des marchés n'a pas été réalisée. Il sera demandé une réalisation des travaux si possible avant la fin 2014.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité l'attribution du marché de travaux de création d'un parking à proximité de la salle communale à la société DEGAUCHY – 44 rue d'en Haut à CANNECTANCOURT.

MISE EN CONFORMITE DE LA DEFENSE INCENDIE AU HAMEAU DE SERONVILLE : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2014

Mr le Maire expose que pour assurer la défense incendie de l'extrémité de la zone constructible du hameau de Séronville, il y a lieu d'implanter un nouveau point bleu permettant de puiser l'eau dans la mare servant de « réserve incendie », et notamment le terrain de Mr Gontran IBERT. Le coût des travaux est de 2 382 € HT soit 2 858.40 € TTC ainsi qu'il résulte du devis de l'entreprise VEOLIA.

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise VEOLIA. Une subvention de 1 191 € a été demandée pour ces travaux et est accordée au titre de la Dotation Rurale des Territoires Ruraux.

Le Conseil Municipal décide la modification suivante du budget primitif

INVESTISSEMENT

Dépense :

Article 21578 : Programme N° 263 Défense Incendie Hameau de Riffin	+ 2 859.00€
Article 2128 Programme N° 237 Travaux clôture et portail –Atelier Municipal	- 1 668.00€

Recette :

Article 1341 Dotation d'équipement des territoires ruraux	+ 1 191.00€
---	-------------

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la modification du budget primitif 2014.

SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE : MISE EN SOUTERRAIN BT/EP/RT – RUE DE LA BRIQUETERIE ET RUE AMAND : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF 2014

Vu la délibération du 26 Août 2014 concernant la mise en souterrain BT /ER / RT de la rue de la Briqueterie et de la Rue Amand.

Cette délibération avait pour objet d'accepter la proposition du Syndicat d'Energie de l'Oise de mise en souterrain du réseau électrique des Rues de la Briqueterie et Rue Amand pour un coût total prévisionnel des travaux de 121 610.39€ (avec subvention déduite). Ces travaux ne pourront être réalisés qu'après versement d'une participation à hauteur de 50 % sur le budget 2014.

Ces crédits ne sont pas inscrits au budget 2014.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, la modification suivante du budget primitif

INVESTISSEMENT

Dépense :

Article 204158 : Programme N° 264 Eclairage public Rues de la Briqueterie+ Amand	+ 61 000 €
Article 2128 Programme N° 237 Travaux clôture et portail –Atelier Municipal	- 1 000 €

Recette :

Article 021 Virement de la section de fonctionnement	+ 60 000 €
--	------------

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Article 73928 Prélèvement pour reversement de fiscalité	- 55 000 €
Article 023 Virement de la section d'investissement	+ 60 000 €

Recette :

Article 758 Produits de gestion courante (Reversement R2 2014 – SE 60)	+ 5 000 €
---	-----------

DELIBERATION CONCERNANT LE TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Mr le Maire expose qu'il y a lieu de délibérer sur le taux de la taxe d'aménagement, la période de trois ans fixant le taux se terminant. Tout projet de construction, d'agrandissement, de reconstruction, d'installations ou d'aménagement de toute nature est soumis au versement de la taxe d'aménagement. Le taux retenu il y a 3 ans était de 1.5 %. Pour information, le Conseil Général de l'Oise applique un taux de 2.5 %.

Mr LANGLOIS signale que cette taxe est méconnue et que beaucoup de particuliers découvrent l'existence de cette taxe à sa réception. Mr le Maire précise que l'information figure dans le dossier de permis de construire. Il précise également que cette taxe est émise 12 mois après l'autorisation de construire.

Mme POSTEL précise que le maintien du montant actuel de 1.5 % lui paraît judicieux. Il convient de ne pas faire obstruction à la vente de terrains.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire la taxe d'aménagement au taux de 1.5 %.

La présente délibération est reconduite automatiquement d'année en année. Toutefois, le taux et les exonérations pourront être modifiés tous les ans.

BILAN D'ACTIVITES 2013 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PICARDIE VERTE

Mr le Maire indique que la CCPV a édité son bilan d'activité 2013. Il a été transmis ce jour aux élus pour lecture et il est consultable au secrétariat de la mairie et sur le site internet de la CCPV.

Mme FOUCAULT précise que ce document permet de voir le travail des commissions. Mr le Maire précise que les efforts budgétaires effectués à la CCPV sont importants et ont permis d'assainir les finances de la CCPV. Il s'interroge également sur l'avenir des communes et leurs compétences.

Les communes connaissent toutes une baisse de la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) de la part de l'Etat. Pour alléger les budgets communaux, il faut transférer des compétences à l'intercommunalité et ainsi bénéficier d'une fiscalité plus avantageuse. Mme DESHAYES demande si cela est prévu. Elle demande également quels sont les critères d'attribution pour bénéficier au mieux du fonds de péréquation intercommunal (FPIC) qui va augmenter ces 3 prochaines années. 40 millions d'euros ont été prévus à ce titre. Mme DESHAYES demande ce qu'il en est-il du travail obligatoire des intercommunalités sur le schéma de mutualisation des services à rendre avant mars 2015. Que proposera la commune de Songeons sachant que cela aura des conséquences pour la commune via le coefficient de mutualisation ?

Mme FOUCAULT explique que la commission Prospective Territoriale travaille sur le projet de territoire pour définir les priorités de la CCPV. Il est prévu de rendre un schéma d'orientation sous 7 mois. La CCPV est en phase de diagnostic. L'idée est de faire émerger des idées et des priorités. Une assistance à la maîtrise d'ouvrage est en cours. Dans le cadre du projet de territoire, il est prévu d'associer au maximum la population à la démarche. Mr TAPISSIER avance qu'il serait intéressant de diffuser les comptes rendus de cette commission pour informer la population et qu'il ne faut pas attendre que les gens se sentent impliqués. Il est nécessaire d'anticiper des temps de réflexion.

PROGRAMME DU 11 NOVEMBRE 2014

Mr TAPISSIER expose le programme du 11 novembre 2014 plus étoffé que d'habitude.

11h00 : Messe à l'Eglise de Songeons. Il propose de faire sonner le glas à la sortie de la messe.

12h00 : Commémoration aux Monuments aux Morts suivi du pot à la Mairie.

Lors de la commémoration, il sera cité les noms des SONGEONNAIS morts pour la France. Il rappelle que 8 Songeonnais sont morts en 1914 et qu'ils étaient 31 à la fin de la guerre. Mr TAPISSIER a réalisé des figurines de poilus sur lequel il sera indiqué le nom du soldat décédé.

Lors de « l'appel aux morts », il propose que des enfants portent la « figurine » et répondent « Morts pour la France ». Mr TAPISSIER s'est rapproché de Mme VIDAL, directrice d'école, qui est d'accord pour soutenir ce projet, la guerre 1914-1918 est au programme des CM2.

Mr DELANDE demande si le monument aux morts sera refait avant la cérémonie. Mr MABILLOTE annonce qu'il devrait être refait à partir du 15 octobre 2014.

Mr TAPISSIER expose ses difficultés à retracer la situation des poilus au moment de la guerre. Les journaux des régiments peuvent l'y aider.

Mme POSTEL demande s'il reste des descendants et si sœur Henriette peut apporter sa mémoire.

Mr DELANDE expose qu'il y a peu d'éléments sur la guerre 1914-1918 dans ses ouvrages.

Mr MABILLOTTE demande que le pot à la Mairie soit « amélioré » comme évoqué lors d'un précédent conseil par Mme DESHAYES (boissons et aliments salés). Il sera demandé de la vaisselle à Mme FRION.

Mr TAPISSIER demande s'il est possible d'entendre un discours moins officiel comme par exemple une lettre de poilu. Un micro est également à prévoir au regard des expériences précédentes.

SYNDICAT D'ENERGIE DE L'OISE : RAPPORT D'ACTIVITES 2013

Mr MABILLOTE expose le rapport d'activités. Le syndicat regroupe 453 communes. Il représente 70% de la population de l'Oise (606 000 habitants). Cela représente 310 000 compteurs de consommation.

Le syndicat d'énergie de l'Oise a une dette de 8 millions d'euros qui s'étale jusqu'en 2029. Il s'agit de la somme de tous les emprunts négociés. 80% des dépenses concernent les travaux.

Le syndicat déménagera en novembre 2014 dans la zone du Tillé dans de nouveaux bâtiments.

Mr TAPISSIER signale que le prochain bulletin municipal parlera des réseaux en général (eau, électricité...).

Mr MABILLOTTE souhaite mener une réflexion sur le transformateur proche du centre social et sur celui face à la Gendarmerie (embellissement).

DELIBERATION : RECRUTEMENT FILIERE TECHNIQUE

Mr BAGUET annonce qu'il reste deux candidats aux profils différents suite à la présélection. Il convient de rester prudent quant aux simulations de salaires à venir et les conditions du poste.

Un Contrat Unique d'Insertion est envisagé pour l'un des candidats éligible à ce type de contrat aidé. Un autre candidat bénéficie d'une grande expérience.

Mr BAGUET souhaite garder l'équilibre de l'équipe en place et faire en sorte que le chef d'équipe actuel se sente bien.

DELIBERATION : RECRUTEMENT CONTRAT AIDE « COUP DE POUCE »

Un seul candidat est éligible au contrat coup de pouce. Il a été reçu par Mr BAGUET. Ce dernier le trouve motivé et sérieux. Mr BAGUET explique que ce type de contrat permet de réduire les coûts de personnel via les aides du Conseil Général (l'agent ne coûte que 5% de la rémunération à la commune pendant les six premiers mois). L'accord du Conseil Général n'a pas encore été obtenu.

DECORATIONS DE NOEL

Mr le Maire demande si la période d'illumination doit être reconsidérée. Le conseil municipal décide de commencer cette période des décorations de Noël lors de la brocante pour se terminer jusqu'au 7 janvier (vœux du maire).

Mr MABILLOTE demande s'il est intéressant de continuer de donner les prix des Maisons décorées. Le Conseil Municipal vote la non reconduction de ces prix avec 3 pour et 11 contre la reconduction des prix des maisons décorées.

Mr DELANDE signale que les lumières de la Halle ne sont pas homogènes. Il trouve que les lumières étaient plus belles il y a 3 ans. Mr MABILLOTE signale que des travaux sont à envisager (têtières) et que les tarifs seront conséquents.

QUESTIONS DIVERSES

Mr le Maire a réceptionné deux demandes de commerces ambulants pour exercer sur la commune.

- Mr GRISET demande à s'installer le mercredi soir ou samedi midi pour vente de burger, frites boissons. Le Conseil Municipal a proposé le lundi lors de sa dernière séance.

Mr LANGLOIS pense qu'il faut motiver le commerce et les commerçants. La concurrence dynamise.

Mr MABILLOTTE pense qu'il faut favoriser le commerce et la venue de nouveaux commerçants.

Mme DESHAYES pense qu'il faut protéger les petits commerces. Ce n'est pas une mesure pour les aider et les accompagner. En temps de crise, la population ne va démultiplier ses dépenses. Elle rappelle qu'il y a eu des investissements effectués dans ce commerce.

Il est précisé par Mr le Maire que le droit de place est actuellement de 30 euros par mois.

Le Conseil Municipal vote à 3 contre et 11 pour l'installation de Nicolas Griset le lundi, étant le jour de fermeture de Chez Francky.

- La charcuterie DAUBOIN de Gournay en Bray demande à s'installer le dimanche matin en précisant « qu'elle compte faire des investissements dans la commune ».

Mme FOUCAULT précise que les marchés du jeudi et du dimanche sont différents. Celui du dimanche est consacré aux petits producteurs.

Mr MABILLOTTE pense qu'il faut une locomotive pour relancer le marché du dimanche et que ce commerce pourrait être celle-là. Il est demandé par la clientèle du dimanche matin.

Mr le Maire souhaite que ce commerçant formalise les investissements annoncés.

Le Conseil Municipal vote à 2 pour et 12 contre l'installation de la charcuterie DAUBOIN, le dimanche matin en qualité de commerçant ambulant.

Mr LANGLOIS regrette la dynamique actuelle au niveau des commerçants et que ces derniers doivent faire des efforts supplémentaires. Il précise qu'il ne va pas chercher ses pâtisseries à Songeons.

Mr BAGUET demande qui fait toutes ses courses à Songeons au sein même du Conseil Municipal. Aucun élu n'est dans ce cas.

Mr DELANDE explique que la commission développement s'est réunie pour essayer de faire aider les commerçants.

Mr LANGLOIS a envoyé un courrier de remerciements suite au courrier envoyé pour les condoléances suite à la perte d'un proche.

Mr le Maire informe que le Conseil Général organise une exposition « L'Oise dans la Grande Guerre » à l'Hôtel du département, du 26 septembre au 14 novembre 2014.

Mr le Maire informe qu'une réunion de l'ADICO se tiendra à Avrechy vendredi 17 octobre 2014 à 14h00.

Mr le Maire informe que le 18 octobre le Conseil Général organise une journée porte-ouverte à l'UTD de SONGEONS pour expliquer les services de la voirie départementale. Mr BAGUET rappelle que ce sera aussi le forum des associations de Songeons.

Mr BAGUET expose que la commission expansion souhaite proposer un projet de maintien de la station-service. Il a pris RDV avec DMS (Total) pour l'étude du projet.

Mr BAGUET annonce que la semaine Bleue débutera le 14 octobre 2014 avec une pièce de théâtre qui se jouera dès 18h30.

Mr BAGUET informe que Gabin MAYER est parti en formation le 1^{er}, 2 et 3 octobre 2014 pour la taille des arbustes et des arbres et l'élagage.

Mr BAGUET souligne la valeur artistique d'Adèle CHIGNON, ou Frédérique Caillon-Critofani, qui a donné un concert chez Mr Delamarre avec deux musiciens.

Mme HAMONIER demande si le projet de terrain à côté de la clinique vétérinaire a pu avancer. Mr le Maire indique que le candidat acquéreur attend des devis pour présenter un dossier de demande de prêt.

Mme HAMONIER souligne qu'il y avait peu de monde lors de la réunion de constitution du bureau de l'association Picard'stival. La manifestation est envisagée pour le 30 mai 2015. Mme DESHAYES signale qu'ils étaient également peu nombreux à la réunion de présentation. Mr le Maire indique qu'un budget prévisionnel a été présenté par Mr VANDEPUTTE qui sollicite une subvention de la commune de 1 500 €.

Mme CHAUMEIL demande si il est possible de mettre à disposition une salle pour les cours d'anglais le mardi soir de 18h00 à 19h00. Le centre social n'a plus de place à ces horaires. Il lui est proposé le local du canoé kayak.

Mr TAPISSIER souligne qu'il reste des places au concert organisé le week-end prochain par l'EMION.

Mr LANGLOIS remercie au nom du Foyer Rural, le Conseil Municipal pour la subvention attribuée. Il y a à ce jour 300 adhérents.

Mr LANGLOIS explique qu'il a eu un RDV avec la société CRE pour examiner les lieux concernant le projet de terrain multisports. Il est en attente du devis.

Mme DUPONT signale que la vitre du radar pédagogique a été cassée mais qu'il fonctionne encore.

Mme POSTEL demande si lors des échanges sur la limitation de vitesse dans Songeons, il a été évoqué l'idée de feux qui se déclenchent lors de dépassement de la vitesse. Il serait intéressant d'estimer le coût de cette installation.

Mr DELANDE explique que le lieutenant de louveterie a prélevé 5 renards. Ce dernier a vu beaucoup de mères et de petits, la situation n'est donc pas réglée.

Mr DELANDE regrette qu'il y ait eu si peu de monde au festival des Fanfares organisé dimanche dernier. Un problème de communication par les organisateurs est soulevé par Mr le Maire.

Mr MABILLOTTE signale qu'il y a eu beaucoup de désordre sous la halle samedi soir. Il a pris contact avec la Gendarmerie pour convoquer les jeunes concernés. Certains ont déjà été contactés.

Mesdames DESHAYES et FOUCAULT ont assisté au Conseil de la Vie Sociale à la résidence Temps de Vie. Lors de cette rencontre il a été mis en avant l'ouverture de la résidence sur l'extérieur. L'équipe en place est dynamique. Il a été évoqué le projet d'extension de la résidence qui ne pourra se faire sur place. Il en résulte de trouver un lieu et la question du devenir du bâtiment actuel. Mr le Maire précise qu'il a déjà fait des propositions concernant le terrain à l'entrée de Songeons.

Mme DESHAYES regrette l'absence d' élu représentant la commune lors de la balade touristique à laquelle elle a participé. Mr MABILLOTTE précise qu'à l'heure annoncé, soit 18h00, il n'y avait plus personne.

Mme FOUCAULT précise que le site Internet de la commune se complète petit à petit.

Mme FOUCAULT rappelle que dans le cadre de la commission tourisme de la CCPV il a été retenu une maison à GERBEROY pour accueillir l'Office de Tourisme. Les Offices de Tourisme devront « être mis en réseau » pour inviter les touristes à aller d'un site à l'autre. Il est également question à la CCPV de la situation du Musée

d'Hétomesnil (Commission avenir et développement). La commission Avenir et développement de la CCPV a décidé de présenter le tourisme dans le cadre du programme des Pays (Fonds LEADER).

Mr LANGLOIS demande si le projet d'aire de camping-car peut être envisagé prochainement. Mr le Maire précise qu'il a demandé que ce soit inscrit dans les projets 2015 de la CCPV.

Il est proposé de réunir la commission Enfance, jeunesse et sports à 19h30 le 3 novembre.

Mr BAGUET signale que Mme PORCHER ne souhaite pas continuer l'opération « Bourse aux plantes ». Cette édition serait la dernière. La commune pourrait-elle être intéressée ?

Mr BAGUET informe que le bal du Foot (SCS) sera le 18 octobre à Ernemont-Boutavent.

Fin de de la séance à 00 h 10

Prochaine réunion le 4 novembre 2014